

16 JUILLET 2020, 15 h 30

Les renseignements ci-dessous peuvent être modifiés sans préavis. Les changements par rapport à la dernière mise à jour sont surlignés.

Mise à jour du 16 juillet 2020

Tests de dépistage réalisés au Yukon	Cas confirmés : 11	Guérisons : 11	Tests négatifs : 1 353	En attente de résultat : 12	Nombre de tests effectués : 1 376
---------------------------------------------	--------------------	----------------	------------------------	-----------------------------	-----------------------------------

État d'urgence : L'état d'urgence a été déclaré le 27 mars 2020 et a été prolongé de 90 jours le 12 juin 2020.

Soins de santé

- Depuis le 15 juillet, les professionnels des soins de santé ont élargi la liste des symptômes à surveiller pour le dépistage de la COVID-19 chez les Yukonnais qui ont voyagé en dehors du territoire : <https://yukon.ca/fr/news/expanded-testing-criteria-covid-19>
- Le centre d'évaluation respiratoire a rouvert ses portes le 6 juillet.
- Les règles de visite de l'Hôpital général de Whitehorse ont changé. Tous les patients hospitalisés ont maintenant le droit de recevoir la visite d'une personne désignée.
- Il est maintenant possible de rendre visite aux résidents de centres de soins prolongés, à l'extérieur seulement.
- Afin d'aider les personnes à risque au Yukon à faire face à la pandémie, des [services en ligne de santé mentale et de soutien social](#) sont mis à la disposition des populations vulnérables.

Déplacements et frontières

- Depuis le 1^{er} juillet, les résidents de la Colombie-Britannique et du Yukon sont autorisés à faire des allers-retours entre les deux régions sans avoir à s'isoler pendant 14 jours. Les résidents des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut sont eux aussi autorisés à entrer au Yukon.
- Les frontières sont également ouvertes à tous les voyageurs canadiens qui devront toutefois d'isoler à Whitehorse pendant 14 jours.
- Les rassemblements de plus de 50 personnes sont autorisés et les restaurants peuvent reprendre leurs activités normalement. Dans les deux cas, les mesures de distance physique doivent être respectées.
- Depuis le 1^{er} juillet, le port du masque est obligatoire dans les aéroports du Yukon.
- Le gouvernement canadien exige désormais que soit vérifiée la température de tous les passagers à destination ou en provenance du Canada.
- Le Canada et les États-Unis se sont entendus pour prolonger les mesures mises en place à la frontière jusqu'au 21 juillet. La frontière Canada-É.-U. demeure donc fermée à tous les déplacements non essentiels.
- Les terrains de camping territoriaux sont ouverts, mais font l'objet de certaines restrictions. Pour en savoir plus : <https://yukon.ca/fr/plein-air-faune-et-flore/camping/planifier-un-sejour-de-camping-ou-une-excursion-dune-journee>.
- Quiconque entre au Yukon doit se présenter à un agent de contrôle ou un agent des services frontaliers et remplir une déclaration du voyageur sur laquelle figurent sa destination et ses coordonnées.

Entreprises et aides financières

- Le programme d'aide au loyer a été prolongé. Pour en savoir plus : <https://yukon.ca/fr/news/prolongement-du-programme-daide-au-loyer>.
- La bibliothèque publique de Whitehorse rouvrira ses portes le 21 juillet 2020.
- Le gouvernement du Yukon interroge les élèves, les familles et les éducateurs au sujet des répercussions de la pandémie sur l'apprentissage scolaire. Pour en savoir plus : <https://yukon.ca/fr/news/lancement-du-sondage-sur-lapprentissage-scolaire-pendant-la-pandemie-de-covid-19>.
- Les locataires résidentiels qui font l'objet d'une mesure de protection de la santé après le 25 juin, ou ceux qui ne peuvent pas respecter les conditions de leur convention de location parce qu'ils font l'objet de

mesures de protection de la santé en raison de la COVID-19, ne peuvent être expulsés.

Application de la loi

- Le gouvernement a présenté la version provisoire du plan opérationnel et d'apprentissage des écoles pour l'année scolaire 2020-2021. Pour en savoir plus : <https://yukon.ca/fr/news/mise-jour-sur-la-planification-de-lannee-scolaire-2020-2021>.
- Pour obtenir des informations sur les frontières et l'application de la loi ou pour signaler les infractions à la *Loi sur les mesures civiles d'urgence*, envoyez un courriel à covid19enforcement@gov.yk.ca ou téléphonez au 1-877-374-0425.